

NOYAL MUZILLAC

Infos



Mot du Maire

Mes chers concitoyens, en ces temps compliqués, je vous apporte toute mon amitié et ma solidarité. Restons vigilants, respectons les gestes barrières.

Au mois de janvier, je vous ai accordé tous mes vœux pour cette nouvelle année au travers d'une vidéo et par la presse, Ouest-France et Télégramme. Dans ces articles de presse, je vous faisais part des projets conduits par le conseil municipal, notamment l'agrandissement de la boulangerie, mais je souhaite vous apporter des précisions sur son financement.

La commune investit dans la construction d'un nouveau bâtiment équipé de sanitaire et approche les différents réseaux à l'entrée du bâtiment. Nils Pennec, notre boulanger, quant à lui investit dans l'aménagement intérieur du nouveau local et dans le matériel nécessaire à son activité.

La part communale de ce projet, ainsi que les réaménagements dans l'actuelle boulangerie du patrimoine est de l'ordre de 200 000 euros.

Nils Pennec investit le même montant dans l'aménagement intérieur : les cloisonnements, l'installation électrique, la plomberie ainsi que son matériel professionnel.

La commune œuvre au maintien de son commerce de première nécessité et l'exploitant boulanger s'engage dans cet investissement. C'est un partenariat intéressant.

Continuons ensemble à travailler pour le meilleur de notre collectivité, tous les jours avec envie, optimisme et solidarité.

Restons vigilants envers les plus fragiles d'entre nous. Ne laissons personne sur le bord de la route.

Patrick Beillon



Les vœux du maire en vidéo :

<https://www.noyal-muzillac.fr/actualites/les-voeux-de-la-municipalite-2021/>

Recensement "Aménagement foncier"

Afin de poursuivre les travaux « connexes » prévus dans le cadre du plan défini pour l'aménagement foncier, un recensement des besoins en travaux (création de chemins d'exploitation), aura lieu du 15 février au 15 avril. Les propriétaires et/ou exploitants souhaitant faire part de leurs besoins à la commission communale, sont invités à venir en mairie afin de compléter des fiches de recensement.



Ensuite, la commission communale travaillera sur la priorisation des demandes et un classement sera établi selon plusieurs critères : l'usage, le nombre de parcelle desservi, l'utilisation mutualisée (randonneurs ou autres) ...

Rappelons que toutes plantations de haies réalisées dans le cadre de l'aménagement foncier doivent être préservées et entretenues par les propriétaires ou les exploitants. Ces dernières sont répertoriées et classées dans le cadre du PLU.

Chaque haie classée détruite doit être compensée avec l'avis de la commission communale.

Planning prévisionnel

du 15 février au 15 avril 2021

Les propriétaires et/ ou les exploitants de parcelles (chemins non ou partiellement créés), seront invités à venir compléter en mairie, des fiches de recensement

L'année 2022

- Le lancement de l'appel d'offre « maîtrise d'œuvre »
- L'étude et validation des offres
- L'attribution du ou des marchés
- La « budgétisation »

L'année 2023 verra le début des travaux de la phase 2, pouvant s'étaler sur plusieurs années, selon les capacités financières de la commune

du 15 avril à décembre 2021

- L'estimation des coûts
- La priorisation
- Le choix du type de marché
- La conception du marché public de travaux (création ou reprise des CR et CE existants, marché à plusieurs lots ou marché à bon de commande, étalement de ce marché...)
- La discussion sur l'enveloppe budgétaire pouvant être allouée

BORNES À ORDURES MÉNAGÈRES

Les bornes d'apport volontaire pour le verre et les papiers sont à la disposition de tous les usagers.

Par contre, les bornes à ordures ménagères et emballages recyclables sont destinées uniquement aux usagers qui ne possèdent pas de bac à leur domicile (porte à porte impossible ou résidence secondaire).

Malheureusement de nombreuses incivilités ont pu être constatées sur les points de collecte auprès du cimetière ainsi qu'à Bourgerel.



Nous vous rappelons que les conteneurs ont été prévus pour les sacs noirs n'excédant pas 30l.

Toute propriété soumise à la Taxe Foncière Bâtie l'est aussi à la Taxe d'Enlèvements sur les Ordures Ménagères (TOEM).

De nouvelles poubelles seront prochainement installées autour des jeux d'enfants derrière la mairie et du city stade. Celles-ci ont 3 compartiments, verre, tri sélectif et ordures. Elles permettront d'inculquer le tri aux enfants sur leurs lieux de rencontre et de jeux. Nous comptons sur vous pour les remplir comme il se doit.

Il est rappelé que tout brûlage et tout dépôt sauvage des déchets sont interdits. Si une infraction est constatée, elle relève du Règlement Sanitaire Départementale et peut être punie d'une contravention de 5ème classe (jusqu'à 1500€, 3000€ en cas de récidive).

DÉCHETS VERTS

Une ou plusieurs journées de broyages de branches est à l'étude. Un broyeur de la communauté de communes serait mis à disposition des particuliers qui pourront repartir avec leur broyats.

Affaire à suivre !

RÉEMPLOI

Les bâtiments de la ferme de Beaufort vont être démantelés en ce début d'année. Cela commencera par l'évacuation des plaques de couverture en amiante, réalisée par une entreprise agréée.

Ensuite viendra le démontage de la charpente et celle-ci peut bénéficier d'un réemploi.

Si vous, particuliers, entrepreneurs ou agriculteurs, êtes intéressés, faites vous connaître auprès de la mairie pour voir les modalités.

PCAET

Le dossier de la consultation publique pour le Plan Climat Air Energie Territorial est mis à disposition depuis le 14 janvier à la mairie aux heures et jours d'ouverture habituels, ainsi que sur le site d'Arc Sud Bretagne :

<https://www.arc-sud-bretagne.fr/actualite/pc-aet-consultation-publique>

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public à l'adresse mail :

contact@arcsudbretagne.fr

Et par voie postale à :

Arc Sud Bretagne

Allée Raymond Le Duigou

CS 80041

56190 Muzillac

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation, le 17 février, ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et des avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne.

**Plan d'actions
du territoire**
ARC SUD BRETAGNE



Travaux et projets en cours sur la commune

LOTISSEMENT DE GRAND BEAUFORT

Ce nouveau lotissement, composé de 6 lots, est proposé aux jeunes ménages et sera à disposition pour la fin du premier semestre 2021. Les jeunes couples intéressés peuvent, d'ores et déjà, prendre contact en mairie pour réservation.



PARKING EN FACE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La création de ce parking d'une dizaine de places permettra, d'accroître l'offre de stationnement à proximité de nos commerces en centre bourg mais également faciliter le stationnement lors de compétitions sportives. Ces emplacements sont réalisés à la suite de l'étude de revitalisation du bourg.



TROTTOIR LE LONG DU CIMETIÈRE

Après avoir supprimé les arbres et les racines soulevant l'enrobé, les élus ont choisi de reprendre la couche de surface sur toute la longueur de ce passage. De nouvelles essences d'arbres seront replantées.

LOTISSEMENT DE LA CHÊNAIE

Le permis d'aménager de la tranche 3 est déposé au service instructeur. La résidence « Âge et Vie » destinée aux personnes âgées, est intégrée dans ce dossier.

La société "Les Maisons de l'avenir" travaille en partenariat avec la municipalité afin de construire 7 maisons dans le lotissement de La Chênaie. L'objectif de cette opération est de rechercher une population jeune issue du milieu urbain, souhaitant s'installer dans une commune comme la nôtre. Pour autant, cette opération est offerte à tous les jeunes.



AIRE DE CO-VOITURAGE

Cette aire de covoiturage comptabilise 10 places de stationnement. Elle est située au carrefour de la route de Marzan/Muzillac, à la sortie de l'agglomération. Elle offrira aux usagers une nouvelle possibilité pour covoiturer. Le coût de cette création a été en partie subventionné par la communauté de communes Arc Sud Bretagne (6 000 €) et le conseil départemental du Morbihan (10 000 €).



CHEMIN PIÉTONNIER RUE DU STADE *reliant l'avenue des Peupliers à l'entrée de la salle de la Michochène*

Cette remise en état, avec la mise en place d'un enrobé, facilitera et sécurisera le passage des vélos et des piétons. Des bancs seront installés le long de ce cheminement.

